



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

55 - CONVENTION DE DEVERSEMENT DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE D'ESQUIULE ET DE LEUR TRAITEMENT PAR LA STATION D'EPURATION D'OLORON-SOEIX

Vu la demande de la commune d'Esquiule en date du 21 octobre 2025 concernant la possibilité de déversement de ses boues de station d'épuration dans celle d'Oloron-Soeix,

Il est rappelé à votre assemblée qu'une autorisation similaire avait été précédemment accordée pour la commune d'Eysus, et que par conséquent, il est envisageable de pouvoir accueillir les boues d'épuration d'Esquiule (décanteur) en mélange avec celles générées par la station d'épuration de Soeix.

Ces boues seront dirigées vers un des quatre lits plantés et, une fois la capacité du lit atteinte, seront compostées.

Ce compostage est une des filières qui, comme le recommande le règlement communal, assure l'hygiénisation des boues.

Une analyse a été réalisée en amont afin de justifier la compatibilité des boues ainsi recueillies avec la valorisation agricole du compost qui sera produit.

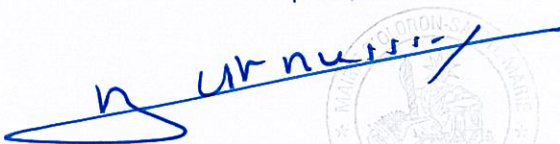
Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 24 novembre 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

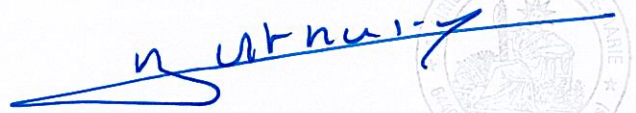
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY